

N° 223

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

Annexe au procès-verbal de la séance du 8 avril 1975.

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*portant modification des dispositions du Code électoral
relatives à l'élection des sénateurs,*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la Commission des Lois constitutionnelles, de Législation, du Suffrage universel, du Règlement et d'Administration générale sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 1416, 1498 et in-8° 228.

Sénateurs. — Elections - Code électoral.

TABLEAU ANNEXE

NOMBRE DE SENATEURS REPRESENTANT LES DEPARTEMENTS

DEPARTEMENTS	NOMBRE DE SENATEURS
<i>Remplacer dans l'énumération :</i>	
Corse	2
<i>par :</i>	
Corse du Sud.....	1
Haute-Corse	1

Vu pour être annexé au projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 3 avril 1975.

Le Président,

Signé : Edgar FAURE.